

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nouvelle adhésion (tous les pièces sont obligatoires) :

- Le formulaire d'inscription ci-contre rempli et signé
- Photocopie recto / verso de la carte d'identité
- 3 photos d'identité (avec votre nom inscrit au dos de chacune)
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau, loyer...)
- Un certificat médical spécifiant votre aptitude à la pratique du tir sportif

Renouvellement de licence :

- Un certificat médical spécifiant votre aptitude à la pratique du tir sportif

Attention PORTAIL EDEN

Le portail informatique EDEN pour le licencié est une obligation pour obtenir la licence fédérale 2022/2023, sans ouverture du compte privé dans les prochaines semaines aucune licence ne pourra être délivrée et aucune détention d'arme ne sera valable légalement.

<https://eden.fftir.org>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM :

NOM de Jeune Fille :

Prénom :

Date de Naissance :/ /

Lieu de Naissance :

Département de naissance :

Pays de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Courriel :

.....@.....

Date : Signature ⁽¹⁾

(1) La signature de la demande d'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur du Club « Le Mousquet » consultables sur demande.

Le Mousquet

Club de tir sportif

Qui sommes-nous ?

Le club de tir du Mousquet a été fondé en 1977.

Il accueille toutes les personnes désirant pratiquer le tir sportif ; l'âge minimum requis est de 7 ans.

Le club accueille également, tous les mardis soir une école de tir ouverte à tous les débutants et débutantes, mineur ou non.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives aux installations ainsi qu'aux formalités d'inscription.

Nos installations :

- Tir 10m (14 postes 1 poste cible électronique, 1 poste cible pivotante, ciblerie vitesse) : carabine et pistolet air comprimé.
- Tir 25m (8 postes (5 avec cibles pivotantes) gongs + 1 poste TAR et 3 postes tir couché) : armes longues et armes de poing



BUREAU

Président : Patrick JAUBERT

Vice-président : Philippe VALET

Secrétaire : Sylvie De REGIS

Trésorier : Isabelle BERLAND

LOCALISATION

Gymnase François Adriaenssens

Rue de l'Artisanat

02400 CHATEAU-THIERRY

Loc : 49° 3' 38.1708" N, 3° 23' 5.01" E

CONTACT

Patrick JAUBERT : 06 35 02 56 73

Courriel : tirlemousquet@gmail.com

Site web : <http://www.tirlemousquet.fr>

POUR UN ADHÉRENT MINEUR

La personne ayant autorité doit valider l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e) :

Agissant en tant que :

Autorise le Mineur :

À pratiquer le tir sportif au sein du Club « Le Mousquet » et, éventuellement, à participer aux compétitions organisées entre les Écoles de Tir.

Date :

Signature :

COTISATIONS ⁽¹⁾⁽²⁾ SAISON 2022/2023

- **Nouvel Adhérent > 20 ans** 218€
- **Nouvel Adhérent < 20 ans** 162€
- **Renouvellement adhésion > 20 ans** 100€⁽⁴⁾
- **Renouvellement adhésion < 20 ans** 40€⁽⁴⁾
- **Deuxième club** 50€⁽⁴⁾
- **Réduction famille** ⁽³⁾ -25€
- **Réduction si inscription > 1er avril** -40€

(1) Cotisation Club +Licence Fédérale + Assurance Fédérale Individuelle Accident / Prêt d'armes à Air, École de Tir

(2) Remise de 35€ sur présentation de la licence du club de plongé « subaqua club SP »

(3) Réduction unique à partir de 3 inscriptions par famille

(4) Tarifs exceptionnels

- **Droit d'entrée visiteur** 5€

Paiements : chèques, espèces ou chèques ANCV vacances et/ou sport

HORAIRES D'OUVERTURE

Séances

Lundi - de 18h00 à 20h00

Mercredi - de 18h00 à 20h00

Vendredi - de 18h00 à 20h00

Dimanche - de 9h30 à 12h00

ÉCOLE de TIR (hors congés scolaires)

Mardi - de 18h00 à 19h15

IMPORTANT

L'adhérent doit s'assurer que la couverture de l'assurance fédérale obligatoire liée à la licence lui offre les garanties qu'il estime suffisantes.

L'accès au pas de tir 25 m sera autorisé à l'adhérent après validation par le Président, de son contrôle des connaissances et l'aval de son parrain de tir.

Pour les tireurs débutants, la demande d'avis préalable nécessaire à la complétude d'une demande de détention d'armes de catégorie B à titre sportif peut être soumise au Président dès lors que l'adhérent :

1. Justifie d'un entraînement d'au moins 6 mois au 10 m plomb
2. A satisfait au contrôle de connaissances (QCM)
3. A validé 3 séances de tir contrôlé, espacées d'au moins 60 jours

Le Manuel d'Initiation est téléchargeable sur le site de la Fédération Française de Tir.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de la FFTir : www.fftir.asso.fr ou sur celui de la ligue de Picardie : www.liguepicardiedetir.com